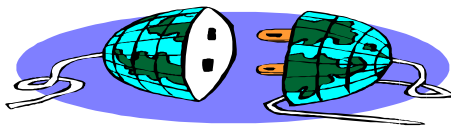




SAFPT – NATIONAL

S.A.F.P.T



FGF

SITE INTERNET - WWW.SAFPT.ORG

**SAFPT NATIONAL : 1041, Avenue de Draguignan - ZI Toulon Est 83130 La Garde - Adresse postale : BP 368 - 83085 Toulon Cédex 9
SITE INTERNET : WWW.SAFPT.ORG - Tél : 06 12 26 21 06 - Mel : sgn@safpt.org**

**Conception: Yolande RESTOUIN, Secrétaire Générale Nationale
Thierry CAMILIERI, Secrétaire Général Adjoint National**

6 Aout 2015

Madame, Monsieur,

Ce livret de présentation de notre organisation syndicale a été conçu pour vous faire connaître le S.A.F.P.T. et sa philosophie :

« Indépendance, Liberté, Apolitisme »

Son but :

- *La défense des intérêts professionnels, matériels et moraux des agents territoriaux par la représentativité de ceux-ci devant les pouvoirs publics.*
- *La poursuite d'une véritable carrière dans la fonction publique territoriale à l'exclusion stricte de toutes questions politiques, philosophiques ou confessionnelles.*

Au cours de ses congrès annuels, le S.A.F.P.T. prépare un cahier de propositions nationales dont vous trouverez le contenu dans les pages suivantes. Ses revendications se veulent constructives afin de permettre un dialogue qu'il juge indispensable pour l'avenir de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, pour s'assurer d'un bon fonctionnement interne, sur le plan national, le SAFPT dispose de structures locales, départementales, interdépartementales et régionales.

Sa Représentativité Nationale

Le SAFPT tient sa représentativité nationale de l'article L.2121-1 du code du travail (anciennement article L.133-2 du code du travail) qui en détermine les critères.

L'article 29 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée précise que les organisations syndicales de fonctionnaires considérées comme représentatives sont :

- d'une part, celles qui sont régulièrement affiliées à une union de syndicats remplissant les conditions définies à l'article 9 bis de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée.

- et d'autre part, celles qui correspondent aux dispositions de l'article L.133-2 modifié du code du travail qui précise que la représentativité d'une organisation syndicale est déterminée en fonction de ses effectifs, de son indépendance, du nombre de cotisations, de son expérience et son ancienneté et de son attitude patriotique pendant l'occupation.

Le SAFPT fait partie de ce deuxième critère et a, de ce fait, pu participer aux dernières élections professionnelles de 2014 ainsi qu'à celles de 2008, 2001 et 1995, et ce, dès le premier tour des élections avec une colonne propre à son nom.

Pour précision, s'agissant de l'antériorité des deux ans, celle-ci est acquise par l'instance nationale S.A.F.P.T. et ce, conformément à l'article 4 de la LOI n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Composition du Bureau National du S.A.F.P.T.

Mme Yolande RESTOUIN **Secrétaire Générale**

En charge du développement national, du suivi des relations avec les Ministères, la FGAF et les composantes de celle-ci, de la mise en application des décisions prises par les instances nationales.
sgn@safpt.org

M. Thierry CAMILIERI **Secrétaire Général Adjoint**

En charge du développement national, du suivi des relations avec la FGAF et les composantes de celle-ci, Responsable du Site Internet, Chargé du Journal (PAO) et de la Communication/Propagande
communication@safpt.org

M. Bruno CHAMPION **Secrétaire Général Adjoint**

En charge du suivi des relations avec les Ministères et des requêtes au TA ainsi que du suivi de la filière sécurité,
police.municipale@safpt.org

M. Boris COLOMB **Trésorier National**

Chargé de l'Organisation des Congrès et Assemblées Générales, du suivi du dossier retraites
boris.colomb@safpt.org

Mme Dominique ATTUYT **Membre du Bureau**

Chargée des réponses aux questions formulées sur notre Site Internet, de la veille juridique, du suivi des filières culturelle, sociale, médico sociale.
attuyt@safpt.org

M. Patrick GRANIER **Membre du Bureau**

Chargé du suivi de la filière technique
granier@safpt.org

M. Karim NOURINE **Membre du Bureau**

Chargé du Développement de la Région Ile de France et du dossier hygiène, sécurité et prévention
nourine@safpt.org

Mme. Démétria FERNANDEZ **Membre du Bureau**

Chargée du suivi des évolutions statutaires des différentes filières
fernandez@safpt.org

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information

Historique du S.A.F.P.T.

→ Naissance du mouvement autonome.

A la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, une importante fraction de la CGT se dissocie de la doctrine syndicale marxiste et constitue le mouvement autonome.

→ 1947 : Naissance de la Confédération Autonome du Travail (CAT)

→ La Fédération Nationale Autonome (FNA) née, entre autres, de l'Association des Cadres Communaux de France et d'Outre-Mer (1949) et de l'Union Syndicale Autonome de l'Est (1952) se tourne vers un syndicalisme qui se bat pour faire aboutir la loi du 28 avril 1952 portant sur le statut général du personnel communal. En 1985, la FNA adhère à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF).

Elle adhère également à la Confédération Autonome du Travail (CAT).

→ Notre organisation syndicale (le S.A.F.P.T.) est issue d'une scission au sein de la FNA lors du congrès de Bailleul le 8 mai 1994.

En effet, **devant la dérive politique engagée par une partie des membres de la FNA (retrait de la CAT, adhésion à l'UNSA avec la FEN en 1994)**, un grand nombre d'Autonomes dont une partie conséquente du Bureau Exécutif National décide de se regrouper dans un nouveau syndicat soucieux de préserver la ligne d'origine conforme à la philosophie autonome qui était et qui est toujours pour le S.A.F.P.T. une philosophie d'Indépendance, de Liberté et d'Apolitisme.

→ Le syndicat autonome de la fonction publique Territoriale (S.A.F.P.T.) prend donc naissance lors de l'assemblée générale constitutive du 4 juin 1994 au cours de laquelle sont élaborés les statuts déposés en Mairie de Paris sous le numéro 18701 et sont désignés les membres du premier bureau exécutif.

→ Par décision en date du 6 Mars 2013, le siège National du S.A.F.P.T. a été transféré à La GARDE (VAR) 1041 Avenue de Draguignan 83130.

→ **Le 18 juin 2012, (courrier page suivante) le SAFPT demande son affiliation à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF). Celle-ci est entérinée par le Conseil National de la FGAF en date du 21 juin 2012. Le SAFPT devient donc la branche territoriale de la FGAF qui regroupe ainsi les 3 Fonctions Publiques de Fonctionnaires.**

Si le S.A.F.P.T., créé en juin 1994 est de par cette date un jeune syndicat, ses dirigeants nationaux, qui n'ont jamais bafoué la philosophie initiale et dont l'appartenance Autonome remonte à de très nombreuses années, en font le seul syndicat véritablement Autonome de la Fonction Publique Territoriale.

Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

SAFPT-NATIONAL
1041, Avenue de Draguignan
ZI Toulon Est 83130 La Garde
Tél : 06.12.26.21.06
sgn@safpt.org

Le Pradet, le 18 juin 2012

Monsieur François PORTZER
Secrétaire Général FGAF
4 rue de Trévisse
75009 PARIS

Monsieur le Secrétaire Général et Cher Collègue,

Début décembre 2011, vous m'avez contactée afin que nous discussions ensemble de la Fonction Publique dans sa globalité mais aussi pour nous faire part de la désaffiliation à votre organisation syndicale de la FA-FPT, qui a, de ce fait, laissé libre la branche FPT de la FGAF.

Après plusieurs entrevues et échanges, nous avons pu ensemble voir les avantages que pouvaient tirer le SAFPT et la FGAF de cette affiliation.

Nous avons donc entrepris une tournée au cours de laquelle nous avons rencontré l'ensemble de nos responsables de sections SAFPT afin de leur faire part de cette éventualité d'affiliation et partout nous avons trouvé un dynamisme et une grande envie de tenter cette aventure.

Cette décision ne pouvant être prise que par les membres de notre comité national, celui-ci a donc eu lieu le 15 juin 2012. Le vote a été unanime, chacun ayant compris l'importance de travailler ensemble d'autant que nous défendons les mêmes valeurs qui sont l'indépendance et l'autonomie vis-à-vis des pouvoirs politiques.

Les agents ne veulent plus de syndicats politisés. Ils sont à la recherche de responsables capables de défendre leurs droits et connaissant parfaitement la réglementation en vigueur, ce qui est le cas des responsables SAFPT tout comme ceux de la FGAF.

Je peux donc aujourd'hui, vous demander officiellement l'affiliation du SAFPT à la FGAF, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2012.

En espérant que cette demande trouvera un écho favorable de votre part, je reste à votre disposition si besoin.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général et Cher Collègue, en mes très cordiales salutations.

Yolande RESTOUIN
Secrétaire Générale Nationale

